

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180607-DE\_18\_05\_30\_29-DE

Date de convocation 24 mai 2018

Date d'affichage 24 mai 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 8 pouvoirs)

votants 28

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2018

Affichage : 06/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le TRENTE MAI à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry PERRE

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Claire DUCCELLIER

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**QUARTIER « LE GAILLON » - PROJET D'AMENAGEMENT HUISNE HABITAT : CESSIONS DES TERRAINS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 21 février 2018 autorisant la désaffectation et le déclassement d'une partie de la voirie dans le quartier dénommé « le Gaillon », rue Saint Antoine de Rochefort,

VU l'avis établi par les services de France Domaine en date du 18 avril 2018, pour l'emprise extraite du domaine public communal, cadastrée section AC 667 pour une superficie de 3 035 m<sup>2</sup>, et située rue Saint Antoine de Rochefort,

VU l'avis établi par les services France Domaine en date du 9 mai 2018 pour les parcelles cadastrées section AC n° 583, 584 et 585,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet d'aménagement immobilier porté par l'OPH-HUISNE HABITAT sur ce secteur, ces parcelles doivent être cédées,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

- Décide de céder à l'OPH-HUISNE HABITAT (ou tout autre organisme se substituant), au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, ceci conformément à l'avis France Domaine, les parcelles suivantes :
  - AC n° 583 pour une superficie de 1 270 m<sup>2</sup>,
  - AC n° 584 pour une superficie de 130 m<sup>2</sup>,
  - AC n° 585 pour une superficie de 12 m<sup>2</sup>
  - L'emprise extraite du domaine public communal, située rue Saint Antoine de Rochefort, cadastrée section AC 667 pour une superficie de 3 035 m<sup>2</sup> (ceci conformément au plan de bornage annexé à la présente délibération),
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :
  - Signer l'acte notarié chez Maître LEVEQUE (Notaire à la Ferté-Bernard),
  - Effectuer toute(s) démarche(s), signer tous documents permettant de mener à bien cette cession.
- Prend acte que les frais découlant (notaires...) de cette cession seront à la charge de l'OPH-HUISNE HABITAT.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**